

DELIBERATION N° 91/05-01 - CONVENTION FINANCIERE Z.A.C. DE FONTENELLE

Monsieur REINSTADLER, Adjoint au Maire, rappelle à l'Assemblée que par délibérations en date du 22 Octobre 1990 et 28 Janvier 1991, le Conseil Municipal s'était prononcé à l'unanimité pour engager la procédure de concertation avec la population et approuver le dossier de création de la zone d'aménagement concerté de Fontenelle.

L'aménageur, qui doit déposer prochainement le dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté de Fontenelle permettant d'accueillir 45 maisons, doit également joindre à ce dossier une convention financière.

Cette dernière, d'un montant de 1 183 680 F doit au préalable être signée par Monsieur le Maire.

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,
décide à l'unanimité :*

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.*